

016-211600242-20210614-2021_6_4-DE
Reçu le 17/06/2021

délibération :
2021_6_4

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12



L'an deux mille vingt et un, le lundi 14 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre socio-culturel, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 28 Mai 2021

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame DUPUY MARINE, Madame ELMOZNINO PEGGY, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LEDIRaison GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Objet : Présentation du concours photos

Absent(s) : Monsieur BIRONNEAU CYRIL

Excusé(s) : Madame BIZE AURELIE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE

Secrétaire de Séance : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la levée des restrictions sanitaires, il serait opportun de reprendre le projet de concours photos.

Il donne la parole à Monsieur Guillaume LE DIRAISON pour présenter le projet.

Monsieur Guillaume LE DIRAISON propose d'organiser un concours selon la communication ci-après :

"Votre commune d'Aussac-Vadalle, vous l'aimez ? Vous appréciez d'y vivre ?

Le Conseil municipal vous propose de partager, sur la page Facebook de la commune (<https://www.facebook.com/Commune.Aussac.Vadalle>), votre vision de votre commune à travers vos photos, jusqu'au 30 septembre 2021 : un coucher de soleil ? Un chemin forestier ? Un champ de tournesol ? Un élément de patrimoine ? Votre même une ancienne photo de famille ou de classe ?

Rien de plus simple : poste la photo de votre choix sur la page Facebook de la commune avec un titre (et avec un texte si vous le désirez pour expliquer votre choix ou apporter des précisions).

Merci aussi d'indiquer votre prénom et votre nom. Attention, les photos et textes proposés par vos soins devront respecter la bienséance à défaut de n'être pas publiés. Une fois validée par nos soins, votre publication s'affichera sur la page Facebook de la commune. Invitez vos amis à "aimer" votre publication si vous le désirez.

Les photos gagnantes (1) seront :

- les 3 photos "prix du public" seront celles qui auront reçu le plus de "like" et de "partages" cumulés sur la page Facebook de la commune, constaté le 1 octobre 2021 à 10h00 : le 1er prix sera une carte cadeau d'un montant de 50 €, le deuxième prix sera une carte cadeau de 25 € et le troisième prix une carte cadeau de 10 €.

- les 3 photos "prix du conseil municipal" seront celles qui auront été choisies par le Conseil municipal (2), autres que les photos "prix du public" : le 1er prix sera une carte cadeau d'un montant de 50 €, le deuxième prix sera une carte cadeau de 25 € et le troisième prix une carte cadeau de 10 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accepter l'organisation du concours photos ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires ;

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

AR PREFECTURE

018-211600242-20210614-2021_6_4-DE
En application de l'article R.42131-1
du Code Général des collectivités
territoriales, la présente délibération

Emmis le 14/06/2021, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

est exécutoire de plein droit à dater
de sa publication et de sa
transmission au représentant de

l'Etat dans le département.

En application des dispositions de
l'article R.421-1 du Code de justice
administrative, cette libération peut
faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif dans les deux
mois qui suivent sa publication "ou
affichage" ou sa transmission au
représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes
ans, mois et jours que ci-
dessus.

Au registre sur les
signatures pour copies
conformes,
Le Maire,
Gérard Liot



